



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/327
24 mars 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 24 MARS 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA YOUGOSLAVIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la décision prise par le Gouvernement fédéral de la République fédérale de Yougoslavie de décréter l'état de guerre (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ

ANNEXE

Le Gouvernement yougoslave décrète l'état de guerre

Le Premier Ministre yougoslave, Momir Bulatovic, a annoncé mercredi soir à la radiotélévision serbe et sur d'autres stations de télévision dans le pays que, en vertu de ses pouvoirs constitutionnels, le Gouvernement fédéral avait décrété l'état de guerre dans la République fédérale de Yougoslavie.

"L'OTAN a ce soir lancé une agression contre la République fédérale de Yougoslavie. Un pays souverain a été attaqué contrairement à tous les principes et normes du droit international.

En conséquence, le Gouvernement fédéral a décidé de transformer l'état déclaré de menace de guerre immédiate en état de guerre.

Le décret prend effet immédiatement. Le Gouvernement lance un appel à l'ensemble des citoyens, aux membres de l'armée yougoslave et de la police, aux autorités fédérales et aux autorités des républiques membres de la Fédération, aux entreprises et autres entités concernées par la défense nationale d'exercer leur droit constitutionnel et de s'acquitter des obligations que leur impose la loi aux fins de la défense de la souveraineté et de l'indépendance de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Gouvernement fédéral demande, d'autre part, instamment à tous les citoyens de s'acquitter de leurs fonctions professionnelles dans le calme, en toute responsabilité, avec la plus grande conscience et de contribuer, ce faisant, de la meilleure façon possible à la défense de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Gouvernement fédéral a demandé au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de mettre un terme à l'agression de l'OTAN et de condamner cet acte barbare.

Il s'agit là d'un acte sans précédent dans les relations internationales, qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies elle-même, compromettant la paix et la stabilité dans la région et sur tout le continent européen", a déclaré le Premier Ministre yougoslave.
